

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## COMPTE ADMINISTRATIF MAISON D'ACCUEIL 2022 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « Maison d'Accueil » comprend les dépenses et recettes liées aux locations de 12 logements propriétés de la Communauté de communes et situés à Iguerande et Saint-Christophe-en-Brionnais.

Ces logements sont destinés en priorité aux personnes âgées du territoire, dans l'optique de favoriser le maintien de la population dans les communes. Aucun agent n'est affecté sur ce budget.

### La section de fonctionnement comptabilise :

- **En recettes**, les loyers mensuels des appartements ainsi qu'une redevance de 6 000 € (en provenance du budget principal) pour l'occupation de la salle commune d'Iguerande pour les animations du Relais Assistants Maternels. Le montant des loyers est en légère diminution (43 902.85 € en 2022 contre 44 444,64 € en 2021, car un logement n'a pas été loué toute l'année.
- **En dépenses**, l'entretien courant des parties communes des logements (639,18 €), les intérêts des 2 emprunts rattachés à ce budget (6 778.28 €) et une régularisation des charges d'entretien.

Cette section dégage donc un excédent de 2 822.81 € pour le seul exercice 2022. Avec le cumul des excédents antérieurs, le solde de clôture est excédentaire, pour 17 901.50 €. Cette somme pourra être consacrée le moment voulu à des travaux de gros entretien des logements construits en 2004, en complément de l'autofinancement disponible en investissement.

**La section d'investissement** comptabilise, en dépenses, les remboursements des emprunts (pour le capital / 23 349.58 €) et les amortissements de la construction des logements. Les recettes sont constituées de l'amortissement des subventions reçues pour le projet et des excédents cumulés.

Le résultat du seul exercice 2022 est excédentaire de 6 048.29 € et le solde de clôture s'élève à 70 735.76 €.

Au 31/12/2022, le capital restant dû des 2 emprunts affectés à ce budget est de 224 475.98 € (contre 247 825,56 € en 2021). Cette année encore, les remboursements des annuités (capital + intérêts, soit 30 128 €) ont été intégralement couverts par les loyers (43 903 €). Les augmentations du taux du livret A décidées en 2022, taux sur lequel est indexé celui des 2 emprunts, ont renchéri le coût du crédit (hausse des intérêts). Tout comme le fera celle intervenue en février 2023 (taux de l'emprunt : 4,55 %) / +1 point).